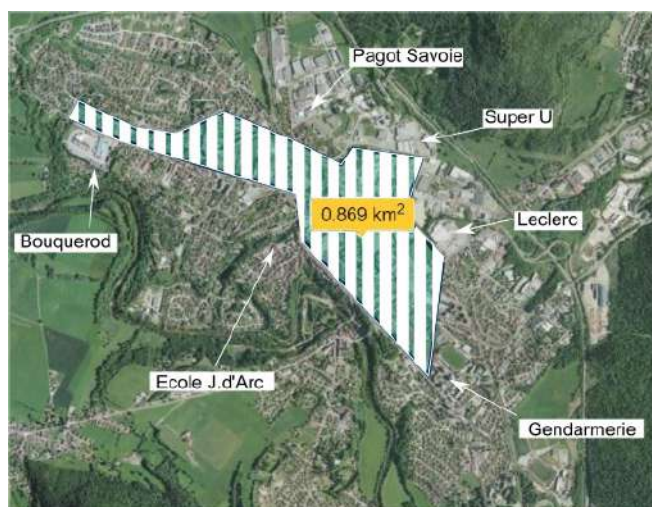


SAUVONS LES FORÊTS

de Loulle et Mont-sur-Monnet d'un projet de parc
photovoltaïque dévastateur

de **87 HECTARES !**

87 hectares à l'échelle de Champagnole, c'est ça :



Les panneaux photovoltaïques n'ont pas leur place dans des zones naturelles. Nos forêts sont fragiles, il faut les préserver !

En affichant ce tract sur vos vitres de voiture, vos fenêtres, votre boîte aux lettres, vos vitrines commerciales... vous participez à informer et à dénoncer **ce projet démesuré, destructeur, non citoyen et à contre-courant d'une réelle transition énergétique et écologique !**

Publié par le Collectif citoyen de l'énergie du plateau de Balerne (CCEPB)

Pour plus d'informations, rejoignez notre Facebook : « **Collectif citoyen énergie du plateau de Balerne** »

Contact : ccepbalerne@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique



Photovoltaïque Loulle – Mont-sur-Monnet : STOP !!!

Sous prétexte d' « énergie verte », ce projet n'est pas vertueux !

La société **EcoDelta** /Cévennes Energy, filiale d'une holding suisse, a déposé très rapidement un permis de construire et une autorisation de défrichement pour un **projet industriel et financier** de parc photovoltaïque de 87 ha, en 16 lots, sur les forêts privées et publiques des communes de Mont-sur-Monnet et Loulle.

La société parle de « landes, fourrés, friches et taillis rabougris et/ou dégradés » pour minimiser l'impact destructeur de son projet, tant au niveau économique qu'écologique.

Faux ! Il porte sur une grande majorité de **forêts saines, d'écosystèmes naturels aux enjeux écologiques majeurs (eau, biodiversité, géologie)** à l'échelle du plateau de Champagnole. Si la description dressée était vraie alors il n'y aurait aucune obligation légale de compensation forestière à respecter (le développeur évoque 3 arbres plantés ailleurs pour un arbre coupé).

Elle mentionne aussi ne concerner que « 4% de la surface forestière des communes de Loulle et Mont-sur-Monnet ».

Faux ! Dans ce chiffre, les surfaces des deux communes sont fusionnées pour arriver à un chiffre « acceptable ». La réalité, c'est près de **3% de la surface forestière de Mont-sur-Monnet et plus de 10% de la surface forestière de Loulle**. Un projet d'une telle ampleur nécessite des dérogations aux règles d'urbanisme et à la Loi Montagne et va à l'encontre de la doctrine même de l'ONF et des Communes Forestières Régionales.

Elle affirme avoir conduit un inventaire complet et objectif des espèces présentes sur ces sites.

Faux ! Des espèces rares et emblématiques du massif jurassien comme le lynx, la gélinotte, le grand rhinolophe (chauve-souris), la chouette chevêchette, le pic noir seront directement et irrémédiablement **impactées dans leur survie** à l'échelle du plateau.

Elle estime avoir consulté les différents acteurs.

Faux ! La majorité des instances consultées (associations, institutions) **ne se sont pas prononcées ou se sont prononcées contre**. La population des deux communes est **défavorable à 82%** (sondage fait en juin 2022)

De plus, l'énergie verte produite (estimation à partir des données ADEME Bourgogne-Franche-Comté : entre 43.5 et 78.3 Mégawatts crête pour les 87 hectares, le développeur en annonce 100) est beaucoup moins verte que celle de la **forêt, 1ère source d'énergie renouvelable en France** (33% de l'énergie primaire renouvelable avec 106TWh contre moins de 5% pour le solaire). **L'une ne doit pas remplacer l'autre, elles doivent se compléter : le photovoltaïque doit être placé sur des zones déjà urbanisées.**

Les retombées fiscales et foncières (13M€ selon la société) sont aussi à relativiser : la part fiscale correspond au fait que toute entreprise, EcoDelta comprise, doit payer ses impôts ; la part foncière (retombées pour les communes) s'apparente à la **grande braderie des forêts comtoises avec des soldes exceptionnelles de -40 à -80% du m2** (par rapport aux prix de location usuels pratiqués ailleurs en France).

Cette société défend son bénéfice, nous défendons notre environnement !

Pas de panneaux photovoltaïques dans nos forêts, ni ici ni ailleurs !

Il n'est pas trop tard pour agir : diffusez l'information et consultez le facebook pour connaître les actions à venir !!!